SimLand SA
Conditions générales (CG)

Ces conditions générales (CG) sont applicables à tous les services proposés par SimLand AG (nommé SimLand ci-après). En utilisant ses services et prestations, vous en acceptez sans réserve ni modifications les conditions ci-après :

Contenu

1 Objet
2 Prestations
3 Conclusion du contrat
4 Envoi des tickets ou bons
5 Revente
6 Publicité et tirage au sort
7 Prix
8 Paiement
9 Annulation ou report d'une réservation
10 Restitution, remboursement ou échange
11 Obligations du client lors d'un Simulator Event ou d'autres prestations
12 Bons
13 Garanties
14 Responsabilité de SimLand
15 Responsabilités du client
16 Propriété intellectuelle
17 Dispositions finales

1 Objet

1.1 Généralités

SimLand exploite un simulateur fixe du type Airbus A320 et offre diverses prestations ou manifestations avec ce simulateur. Les présentes CG sont partie intégrante d'un contrat de prestations entre SimLand en tant qu'organisateur et le client.
L'objet de ces CG est l'utilisation de prestations et manifestations (appelées ci-après « Simulator Events ») offertes par SimLand SA (appelé ci-après « SimLand »).

1.2 Acceptation des CG

Par l'utilisation des services et visites des manifestations, ces CG sont acceptées.
Le client peut être amené à confirmer son accord avec les CG, lors de l'utilisation des services de réservation en ligne, respectivement de la visite des manifestations, en cochant à nouveau la case de confirmation correspondante. Lors d'une réservation écrite, téléphonique ou personnelle d'un client, un exemplaire des CG lui est envoyé ou remis sur demande.

1.3 Utilisation/traitement des données

L'utilisation des données des personnes est réglée dans la déclaration de protection des données. Cette dernière est partie intégrale et contraignante de ces CG.

2 Prestations

2.1 Offres

Pour tous les Simulator Events, ce sont les conditions du Web shop ou d'autres canaux de vente de SimLand qui font foi. Les personnes naturelles ou morales, (appelées ci-après « clients »), intéressées à l'aviation ou à sa simulation, peuvent réserver diverses manifestations et services auprès de SimLand.

Les offres se font tant en ligne sur la page du site internet www.simland.ch, que par d'autres canaux de vente.

SimLand peut en tout temps modifier son offre de prestations ou cesser de fournir des services.

2.2 Offres par des tiers

Lors de l'utilisation de services et produits d'entreprises partenaires tels que ideecadeux.ch, cadeaux24.ch, swissraft.ch, etc., le client accepte également les conditions générales applicables et/ou les conditions d'utilisation de ces entreprises partenaires.

2.3 Offres par des tiers

Sur demande, SimLand effectue de prestations particulières en contexte avec la simulation de vol, p. ex. :

- Evenements en petits groupes pour des personnes privées ou pour des entreprises ;
- Réparations des ordinateurs
- Installation/configuration des ordinateurs pour la simulation de vol.

Ces prestations particulières seront individuellement et spécifiquement offerts. Après avoir reçu formellement le mandat, les travaux offerts seront exécutés.

3 Conclusion du contrat

3.1 Commande/réservation du client

3.1.1 Offre

L'aperçu des prestations accessibles fourni par le Web shop et d'autres canaux de vente s'applique uniquement en tant qu'invitation à la prise de position par le client quant à l'offre. Le client fait son choix par le canal de vente sélectionné. Lors de réservations en ligne (Web shop), les choix en question sont indiqués dans le panier d'achat. Lors d'une réservation écrite, téléphonique ou personnelle, il est confirmé au client par la même voie de quelle manière la commande ou réservation sera exécutée.

3.1.2 Obligation

Par la confirmation de sa commande, le client soumet sa demande irrévocable pour la réservation du Simulator Event ou d'autres prestations. Lors d'une commande ou réservation, le client est responsable de remplir de manière complète et véridique toutes données exigées.

3.1.3 Responsabilité lors de commandes/réservations.

Il est exclusivement de la responsabilité du client d'entreprendre à temps des commandes ou réservations.

3.2 Enregistrement

3.3 Données d'accès pour les commandes/réservations en ligne

Pour une commande/réservation en ligne, le client doit s'identifier dans le Web shop avec son nom d'utilisateur ou son adresse E-mail et son mot de passe (nommés ci-après « données d'accès »). Au cas où le client n'a pas encore un compte en ligne, il lui est demandé de s'enregistrer dans le Web shop avec les données requises lors de sa première commande/réservation en ligne.

3.4 Utilisation des données d'accès

Les données d'accès transmises au client sont exclusivement destinées à être utilisées de manière confidentielle et personnelle. Toutes les commandes/réservations effectuées en ligne sont contraignantes et imputées au client en tant que détenteur du compte en ligne.

3.5 Confirmation de commande

Lors d'une commande via le Web shop ou si le client donne son adresse E-mail lors d'une commande/réservation écrite, téléphonique ou personnelle, ce dernier obtient, après la conclusion d'une commande/réservation, une confirmation de commande par E-mail. Cette dernière ne garantit encore aucune acceptation expresse de l'offre par SimLand.

3.6 Acceptation par SimLand

Le contrat pour la prestation de service fixée, respectivement pour le Simulator Event, n'est réalisé que lorsque les tickets ou bons ont été envoyés au client, lui sont accessibles ou remis, respectivement lorsque SimLand a confirmé la ou les dates d'un ou plusieurs Events du simulateur sur le ticket.
L'envoi, l'accessibilité, la remise de tickets ou bons, n'interviennent qu'après l'entrée totale du paiement chez SimLand et ceci indépendamment du mode de paiement.

4 Envoi des tickets ou bons

4.1 En général

4.1.1 Livraison

La remise, respectivement l'envoi de tickets/bons se fait selon le souhait du client sous forme papier ou électronique à l'adresse postale ou E-mail indiquée par le client ou également sous forme papier lors de remise personnelle chez SimLand.

4.1.2 Contrôle des tickets/bons remis

Le client s'engage à contrôler les tickets/bons de suite après réception. D'éventuels erreurs ou dommages aux tickets/bons remis par la poste ou électroniquement doivent être annoncés dans les trois jours ouvrables à SimLand. L'inobservation de ce délai par le client signifie l'acceptation des tickets/bons remis (art. 201 C.O.)

4.1.3 Profits et risques

L'utilisation et risque passent en mains du client lors de l'envoi du siège de SimLand (art. 74 al. 2 chi 2 C.O.)
Le client est responsable de la conservation sécurisée des tickets/bons jusqu'au Simulator Event.
Le remplacement de tickets/bons endommagés ou perdus est exclu, sous réserve des chiffres 4.1.2 et 4.2.3.

4.2 Remise électronique des tickets

4.2.1 Impression

Le client imprime sur une feuille blanche de grandeur DIN A4, sans changement du format avec l'imprimante adéquate, le ticket/bon accessible par la confirmation du paiement. Le client reconnaît qu'il est de sa propre responsabilité de disposer de tous les équipements techniques nécessaires à la réception et l'impression du ticket/bon fourni électroniquement.

4.2.2 Conservation, devoir de diligence

Le ticket/bon imprimé print@home est à conserver soigneusement jusqu'au Simulator Event et ne doit pas présenter, lors de son utilisation, des dommages ou salissures, ou d'autres dégradations – notamment si présentes – dans la partie de la lecture optique des codes-barres ou QR, qui empêcheraient le contrôle d'entrée ou l'entraveraient. Si le ticket/bon print@home présente de telles dégradations ou salissures ou d'autres dommages, il n'existe pas de prétention à l'entrée du Simulator Event, respectivement de droit aux prestations réservées, ni au remboursement des paiements effectués par le client.

4.2.3 Droit d'accès

Le client ne reçoit qu'une seule autorisation d'accès par ticket. Toute duplication, copie, modification ou contrefaçon du ticket/bon print@home ou une quelconque diffusion électronique du fichier PDF correspondant est formellement interdite. En cas de perte ou détérioration du ticket/bon print@home, le client est cependant autorisé à le réimprimer, tout en étant conscient du refus d'accès à l'Event du simulateur, respectivement à une prestation, lors de survenance des circonstances selon ch. 4.2.4. Le ticket/bon print@home endommagé doit être immédiatement détruit. Si le client a déjà effacé le fichier PDF lors de la perte ou de la dégradation, il peut s'annoncer auprès de SimLand, qui lui enverra alors à nouveau le fichier PDF. SimLand se réserve le droit de limiter le nombre de nouveaux envois. Le client est conscient que le blocage du ticket print@home n'est pas possible. Dans ce cas également, c'est la règle du ch. 4.2.4 qui s'applique.

4.2.4 Refus du droit d'accès

SimLand peut refuser l'accès au Simulator Event s'il y a plusieurs imprimés, reproductions, copies ou contrefaçons d'un ticket print@home en circulation et que l'accès au Simulator Event a déjà été accordé à un détenteur d'un imprimé, d'une copie ou contrefaçon du ticket print@home en question. SimLand n'est notamment pas tenu de contrôler l'identité du détenteur du ticket/bon ou de l'authenticité du ticket/bon print@home. En cas de refus d'accès à un détenteur d'un ticket/bon print@home lors du contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à un dédommagement.

5 Revente

Tout commerce de tickets/bons acquis, notamment à des fins industrielles ou commerciales, est interdit sans autorisation expresse de SimLand. Des violations de ces règles peuvent donner lieu à la perte des prestations liées aux tickets/bons achetés ainsi qu'à des dommages et intérêts. Les personnes qui contreviennent à ces dispositions peuvent être exclues de tout achat futur de tickets ou bons.

6 Publicité et tirage au sort

Sans l'accord préalable exprès de SimLand, le client n'est pas autorisé à insérer des tickets/bons dans sa publicité destinée au large public ou d'en utiliser par tirage au sort, ou lors d'une loterie.

7 Prix

Les prix accessibles et indiqués dans le Web shop ou obtenus par d'autres canaux de vente pour les tickets/bons s'entendent TVA comprise.

8 Paiement

8.1 Commande/réservation sur place dans les locaux de SimLand

SimLand détermine les modes de paiements admis lors d'achats de tickets/bons à son siège.

8.2 Commande/réservation téléphonique, écrite ou en ligne

Lors d'une commande/réservation téléphonique, écrite ou en ligne jusqu'à 2 semaines avant le Simulator Event, le paiement doit être effectué dans les 5 jours ouvrables, soit par PayPal, carte de crédit ou virement bancaire à l'avance, dès la confirmation de commande. Les commandes/réservations ultérieures doivent être payées au comptant sur place.

9 Annulation ou report d'une réservation

Selon la date limite d'annulation/report avant l'événement simulateur réservé, les proportions suivantes du montant de l'événement réservé seront conservées ou dues au paiement :

- Plus de 8 jours avant l'événement réservé: 0 %
- 8 jours avant l'événement réservé : 50 %
- 7 à 4 jours avant l'événement réservé : 70 %
- 3 jours ou moins avant l'événement réservé: ou en cas de ne pas apparaître 100%

Pour le remboursement éventuel d'un montant, SimLand SA doit être informée de toutes les données de paiement nécessaires.

10 Restitution, remboursement ou échange

10.1 Généralités

SimLand est le partenaire contractuel responsable face au client pour l'exécution d'un Simulator Event, respectivement la fourniture de la prestation convenue. SimLand est seul décideur sur la possibilité, les conditions et le traitement d'une restitution, remboursement ou un échange de tickets/bons achetés.

10.2 Spécificités lors d'un report/déplacement d'un Simulator Event ou d'une prestation

Si SimLand décide de reporter dans le temps ou à un autre endroit un Simulator Event ou une prestation, le ticket/bon est valable indépendamment des raisons du report pour la nouvelle date ou lieu. Il est du ressort de SimLand de décider si les tickets/bons sont à restituer, remboursables ou échangeables.

10.3 Déroulement de la restitution et du remboursement

Si SimLand décide d'une restitution et du remboursement du ticket/bon, ainsi que de son déroulement selon ce paragraphe, le client a droit au remboursement du dédommagement aux conditions ci-après :

- Le client doit rendre, respectivement retourner à SimLand, le ticket dans les 30 jours après la date imprimée sur le ticket de l'Event du simulateur ;
- SimLand rembourse alors le prix après réception du ticket/bon.
- Après expiration de ce délai de 30 jours, il n'y a plus de remboursement possible.
- Le remboursement se fait par transfert bancaire ; les données y-relatives sont à transmettre à SimLand. Un éventuel droit au remboursement n'est possible qu'au client indiqué sur la confirmation de commande et n'est pas transmissible.

11 Obligations du client lors d'un Simulator Event ou d'autres prestations

Par l'achat d'un ticket/bon ou lors des prestations de SimLand, le client en accepte les CG.
Lors de l'achat de tickets/bons, le client accepte les directives de sécurité, d'entrée, d'âge et toute autre condition ou disposition de SimLand. Il prend également connaissance qu'en cas de non-respect de ces dispositions lors d'un Simulator Event, il pourrait en être exclu sans dédommagement.

12 Bons

12.1 Achat de bons

Des clients peuvent également acquérir des bons par les divers réseaux de vente et dans le Web shop. SimLand est le contractant exclusif et direct envers le client. Les conditions d'utilisation et de validité de SimLand concernant les bons sont applicables.

12.2 Durée de validité

Les bons sont valables selon da date imprimée sur le bon. Passé ce délai, ils perdent leur valeur et validité.

12.3 Obtention des prestations au moyen de bons

SimLand ne prend pas de responsabilité quant à la date, ni dans quelle mesure et si des prestations sont retirées au moyen de bons chez eux. A ce sujet, SimLand ne prend aucune responsabilité, ni ne donne de garantie. Une restitution de bons à SimLand ou un remboursement du prix de vente, notamment pour raison de non-obtention de prestations chez SimLand, respectivement de faillite de SimLand, est totalement exclu.

12.4 Exigences ouvertes en cas de faillite

En cas de mise de faillite de SimLand, les clients possédant des bons valables peuvent faire valoir leurs créances exclusivement auprès de l'office des faillites compétent.

13 Garanties

13.1 Fourniture de prestations

SimLand fournit ses prestations dans le cadre de ses ressources d'exploitation et des exigences prévisibles de manière méticuleuse et correcte, pour autant qu'elle n'en soit pas empêchée par des circonstances indépendantes de sa volonté.

13.2 Limitations des prestations

Le client est conscient que SimLand fournit ses prestations par le biais d'internet, respectivement par l'utilisation de réseaux de communications. Des interruptions temporaires de fourniture de prestations par SimLand peuvent se produire notamment en raison de dérangements techniques ou d'exploitation, ainsi que lors de pannes ou coupures des réseaux de communication et de pannes des infrastructures IT. C'est pourquoi SimLand ne donne pas de garantie pour une disponibilité ininterrompue et sans faille de ses prestations.

14 Responsabilité de SimLand

14.1 Reprise de responsabilité

En cas de violation de ses propres obligations contractuelles selon ces CG, SimLand se porte garant envers le client pour des dégâts directs et prouvés, causés par négligence grave et de manière illégale par SimLand même.

14.2 Exclusion de la responsabilité

Pour de la négligence légère par SimLand, ainsi que pour des dégâts indirects ou consécutifs, la responsabilité de SimLand est formellement exclue.
Des dégâts consécutifs sont spécifiquement les manques à gagner, atteintes à la réputation, la perte de données suite à une dégradation momentanée ou interruption de la disponibilité des prestations de SimLand, ainsi que suite à la défaillance des canaux de vente, erreurs de transmission, non-remise à temps des tickets/bons, indications des prix ou prestations erronés ou des erreurs dans les confirmations de commande/réservation.
Toute responsabilité de SimLand est également exclue pour les contenus des sites internet de tiers avec les liens pour le site/Web shop de SimLand ou réciproquement.
Le client assume exclusivement les risques d'une utilisation abusive, respectivement la perte des tickets/bons. SimLand ne prend aucune responsabilité quant à la perte ou retrait d'un ticket/bon.
Il n'y a aucune responsabilité, dommage ou intérêt de la part de SimLand lors de dérangements techniques ou de pannes qui entravent la commande/réservation de tickets/bons auprès de tiers.
Les exclusions/restrictions de la responsabilité de SimLand n'entrent pas en ligne de compte en cas de blessure, d'atteinte à la santé ou décès causés directement par un comportement fautif de SimLand, ainsi qu'en cas de violation de la loi.

15 Responsabilités du client

15.1 Intentions contraires au droit, négligence grave

Le client est entièrement responsable envers SimLand pour les dégâts directs et prouvés causés intentionnellement ou par grave négligence, également et spécialement s'il n'est pas tenu compte des directives et prescriptions existantes.

15.2 Obligations du client

Le client a l'obligation d'assumer les frais et charges éventuels de remplacement découlant d'une utilisation abusive ou non autorisée/illégale des données d'accès et/ou d'un ticket/bon. Le client de tickets print@home a en plus l'obligation d'assumer les frais découlant du préjudice subi en rapport avec l'utilisation non autorisée d'impressions, reproductions, copies ou imitations complémentaires ou modifiées.

16 Propriété intellectuelle

Les contenus accessibles sur le site internet et le Web shop de SimLand (ci-après le contenu) sont protégés par la loi sur les droits d'auteur et sont, sauf disposition contraire, exclusivement et totalement propriété de SimLand.
La reproduction, distribution, transmission (électronique ou par d'autres moyens), partielle ou complète ; la modification, l'utilisation de liens ou du contenu à des fins commerciales ou publiques, n'est possible qu'avec l'accord écrit préalable de SimLand.

17 Dispositions finales

17.1 Lieux des prestations

Les lieux des prestations de services de SimLand, y compris l'envoi de tickets/bons, sont le siège et les succursales/filiales de SimLand.

17.2 Compensation de créances

Le client renonce à demander la compensation de créances envers SimLand.

17.3 Modifications des CG

SimLand se réserve le droit de modifier ces CG en tout temps. Les modifications sont accessibles en ligne sur le site internet de SimLand et entrent en vigueur dès leur introduction sur le site.

17.4 Dispositions caduques ou inapplicables

Si une ou plusieurs dispositions de ces CG devaient être ou devenir totalement ou partiellement inefficaces ou inapplicables, l'efficacité ou l'applicabilité des autres dispositions de ces CG ou l'achat de tickets/bons n'en seraient pas affectés. Dans ce cas, les parties remplaceront les dispositions non efficaces ou inapplicables par des dispositions efficaces et applicables se rapprochant le plus du but des dispositions à remplacer. La même règle s'applique dans ce sens pour le cas d'une lacune réglementaire dans ces CG.

17.5 Droit applicable

En cas de litige ou éventuel conflit concernant ces CG ou le rapport entre SimLand et le client, seul le droit suisse est applicable.

17.6 For juridique

Le for juridique exclusif pour tout conflit entre SimLand et le client est le siège de SimLand.
SimLand est cependant autorisé à poursuivre en justice le client à son domicile.

SimLand SA Villars-les-Moines, avril 2023